

Service administratif des tribunaux judiciaires

**Budget des dépenses
2005-2006**

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF INTÉRIMAIRE.....	1
SECTION I – SURVOL DE L'ORGANISATION	3
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	3
PRIORITÉS DE L'ORGANISATION	4
Parties intéressées	4
Relations stratégiques	4
Grands enjeux	5
Tendances	5
Risques et défis	6
Possibilités d'économie	7
Examen des dépenses.....	7
Résultat stratégique.....	8
Priorités de l'organisation pendant la période de référence	9
Justification des priorités	10
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....	13
RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....	13
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME.....	13
RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES TELLES QU'ELLES FIGURENT AU TABLEAU DES DÉPENSES PRÉVUES. (SECTION III).....	14
ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME	15
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	23
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	23
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION	24
TABLEAUX – RAPPORT SUR LES PLANS ET PRIORITÉS	26
SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	31
ACTIVITÉS DE PROGRAMME - SERVICES MINISTÉRIELS	31
APPENDICE I : AUTRES RENSEIGNEMENTS	35

Message de l'administrateur en chef intérimaire

Au cours de l'année écoulée, le Service administratif des tribunaux judiciaires (ci-après appelé, « le Service » ou le SATJ) s'est consacré à regrouper des fonctions des deux anciens organismes, soit le greffe de la Cour fédérale du Canada et le greffe de la Cour canadienne de l'impôt; à établir des façons de faire qui garantissent aux quatre cours, soit la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt (ci-après appelé les « Cours »), le soutien le plus efficace qui soit compte tenu de leurs besoins uniques; ainsi qu'à examiner toutes les activités organisationnelles et opérationnelles en vue d'offrir le meilleur rapport coût-efficacité relativement aux fonds publics tout en préservant l'indépendance judiciaire.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires contribue à cette indépendance judiciaire parce qu'il a pour mandat de fournir un soutien et des services efficaces aux Cours et d'assurer l'accessibilité de ces Cours aux membres de la population canadienne qui veulent obtenir une réparation judiciaire. Pour atteindre ces objectifs, le Service doit bénéficier d'un financement stable en fonction de besoins clairement précisés, et s'appuyer sur des mesures du rendement à la fois significatives et transparentes. Il reste toutefois beaucoup de travail à accomplir en ce sens.

Le Service travaille en étroite collaboration avec les juges en chef afin de cerner avec précision les besoins des tribunaux. En même temps, nous discutons présentement avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre une approche plus efficace et plus durable en matière de financement. Nous espérons que cette collaboration nous aidera à élaborer une structure de gestion ainsi qu'un mécanisme de financement pour le Service qui pourront éventuellement servir de modèle.

En terminant, j'aimerais exprimer ma gratitude aux juges en chef, au juge en chef adjoint et aux juges de leur soutien, au personnel du Service et aux représentants de plusieurs provinces qui fournissent leur appui aux termes d'accords actuels, de leur professionnalisme et de leur dévouement.

R. P. Guenette

SECTION I – Survol de l’organisation

Renseignements sommaires

Raison d’être
 Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de fournir des services de greffe et administratifs à quatre cours de justice : la Cour d’appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d’appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l’impôt. Ces services permettent à des personnes, à des sociétés, à des organismes et au gouvernement du Canada de soumettre des litiges et d’autres questions aux Cours et permettent aux Cours d’entendre et de résoudre les affaires dont elles sont saisies équitablement, sans retard et le plus efficacement possible.

Ressources financières

2005-2006	2006-2007	2007-2008
53,5 millions \$	53,9 millions \$	53,9 millions \$

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
655	655	655

Priorités du service

	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
(millions de \$)				
Améliorer l’efficacité du Service à soutenir la Cour d’appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d’appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l’impôt	En cours	4,5	1,0	2,1
Faciliter l’accès accru du public à la Cour d’appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d’appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l’impôt ainsi qu’au Service administratif des tribunaux judiciaires	En cours	0,2	0,2	0,2
Améliorer la prestation des services	En cours	1,0	1,6	2,4
Promouvoir l’indépendance judiciaire de la Cour d’appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d’appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l’impôt	En cours	0,1	0,1	0,1

Priorités de l'organisation

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est un organisme relativement nouveau, créé par la fusion des anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. La fusion a eu lieu le 2 juillet 2003 dès l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (voir <http://laws.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html>).

Tous les fonds du Service administratif des tribunaux judiciaires proviennent de crédits accordés par le Parlement. Les parlementaires affectent ces crédits chaque année à l'examen du Budget principal des dépenses et du Rapport sur les plans et les priorités présentés à la Chambre des communes.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires génère également quelques revenus par l'entremise des droits de dépôt et des ventes de copies de jugements. Ces revenus étant retournés au Trésor du gouvernement du Canada, le Service administratif des tribunaux judiciaires n'y a donc pas accès.

Parties intéressées

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a des obligations à l'égard de quatre groupes principaux :

- les quatre Cours;
- la communauté juridique;
- les parties et leurs représentants;
- la population canadienne et non-canadienne.

Relations stratégiques

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a quatre principales relations stratégiques :

- Ministère de la Justice du Canada – Le ministère de la Justice ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux établissent des dispositions législatives et des politiques qui ont des répercussions directes sur la charge de travail des Cours et, conséquemment, sur la charge de travail du Service administratif des tribunaux judiciaires. De plus, le procureur général du Canada (c.-à-d. le ministre de la Justice) nomme des représentants de la communauté juridique pour siéger au Comité des règles de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi qu'au comité équivalent de la Cour canadienne de l'impôt. Ces deux comités des règles comprennent également des hauts représentants du ministère de la Justice.

- Provinces et territoires – Sept des 16 bureaux régionaux du Service administratif des tribunaux judiciaires partagent des locaux et sont dotés d’employés de tribunaux provinciaux et territoriaux, sur une base contractuelle. D’ailleurs, dans de nombreux endroits, on utilise en partenariat les salles d’audience provinciales. Notre présence en ces endroits et l’utilisation de ces installations et des bibliothèques, à notre disposition, représentent des besoins constants.
- Association du Barreau canadien et barreaux provinciaux – Ces organismes formulent des commentaires précieux concernant les processus et les procédures ce qui permet d’assurer l’efficacité continue des services du Service administratif des tribunaux judiciaires. Ils tiennent également compte des susceptibilités régionales, en matière d’amirauté, par exemple.
- Tribunaux quasi judiciaires et conseils – Les efforts constants que déploie le Service administratif des tribunaux judiciaires pour réaliser des économies d’argent comprennent le partage d’installations et de salles d’audience partout au pays avec des tribunaux, des commissions et des conseils fédéraux. En cela, toutefois, le SATJ garde à l’esprit les préoccupations relatives au maintien de l’indépendance judiciaire.

Grands enjeux

À court terme, la grande question stratégique pour le Service administratif des tribunaux judiciaires est de toute évidence l’effet continu qu’exige la fusion. L’organisation aborde maintenant la phase de l’intégration, qui restera l’objet de son attention en 2005-2006. Les activités prévues sont la continuation de la formation polyvalente des employés des deux anciens organismes, l’harmonisation et la mise à jour des politiques et la normalisation des outils de travail comme les applications informatiques et les systèmes financiers. L’exercice 2006-2007 sera celui de la « transformation », qui comportera une application plus large de la technologie au sein des greffes et l’amélioration de l’accessibilité des Cours. Le travail destiné à améliorer la reddition de comptes, la rationalisation et la réingénierie des méthodes pour atteindre la rentabilité se poursuivra en 2005-2006.

Tendances

Le Service administratif des tribunaux judiciaires devra tenir compte de plusieurs tendances durant la période de référence. L’une d’elles vise l’effet des nouvelles technologies sur son travail et la nécessité de suivre les progrès techniques. Par exemple, le SATJ adoptera les technologies permettant l’enregistrement numérique, les « audiences à distance » et le dépôt électronique de documents pour qu’elles soient ensuite utilisées dans les Cours auxquelles il offre ses services.

Une deuxième tendance concerne le recours de plus en plus fréquent au règlement extrajudiciaire de différends (RED) dans les procédures devant la Cour d’appel fédérale

et la Cour fédérale. Le RED est une procédure structurée, telle une médiation, que préside un juge ou un protonotaire et qui a pour but de faciliter le règlement d'un différend sans se lancer dans un procès formel. Les programmes de RED réduisent les arriérés et libèrent les services judiciaires malgré les charges d'instances croissantes. Toutefois, ils ont aussi engendré de nouveaux besoins en matière de soutien judiciaire et de locaux.

Enfin, l'aspect financier a forcément une incidence sur le travail du Service administratif des tribunaux judiciaires. L'organisme n'a pas de contrôle sur sa charge de travail et il a dû s'occuper d'affaires de plus en plus nombreuses et complexes, tenir compte de nouvelles exigences en matière de sécurité et d'autres questions non prévues à même le budget existant. Cela est particulièrement vrai du fait que l'un des objets de la loi fusionnant les deux anciens organismes est « d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux ».

Cette responsabilisation accrue est manifeste dans la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, laquelle exige que l'administrateur en chef présente un rapport annuel au ministre de la Justice qui le dépose ensuite devant chaque chambre du Parlement. Cette prescription de la loi donne également à l'administrateur en chef l'occasion d'informer la Chambre des communes et le Sénat ainsi que le public des questions relatives aux ressources qui touchent le Service administratif des tribunaux judiciaires, et en corollaire, les Cours respectives auxquelles il offre ses services.

Risques et défis

Dans la foulée de l'initiative du Gouvernement en direct, le Service administratif des tribunaux judiciaires a l'intention d'adopter une approche proactive afin de mettre l'information à la disposition du public. Cependant, il y a une contradiction inhérente entre les deux principes du droit à l'information du public et du droit à la vie privée des citoyens. Le Service administratif des tribunaux judiciaires, en consultation avec le judiciaire, doit trouver une façon d'équilibrer ces intérêts en mettant l'information, comme les décisions des Cours, à la disposition générale du public sur Internet.

Au cours des dernières années, on a constaté une augmentation considérable des demandes déposées devant les Cours, notamment en ce qui concerne les affaires en matière d'immigration. Ainsi, la charge de travail de la Cour fédérale en matière d'immigration et du statut de réfugié a doublé entre 1995 et 2000 et a encore doublé depuis 2002. Les événements du 11 septembre 2001 et l'accent accru mis sur la sécurité ont également ajouté à la charge de travail de la Cour fédérale.

La capacité des Cours dépend de celle de leur greffe de traiter les demandes ainsi que de la disponibilité des juges pour examiner les affaires. Pour assumer la charge de travail croissante des Cours, le Service administratif des tribunaux judiciaires aura besoin de ressources adéquates pour satisfaire aux besoins liés à l'effectif actuel des Cours ainsi que pour répondre à tout besoin éventuel découlant de la nomination de juges aux postes qui sont actuellement vacants à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt. Le financement des postes de juges suppléants sera également essentiel. Pour assurer la « prestation de services administratifs efficaces et la gestion

efficace de ceux-ci »¹, le Service administratif des tribunaux judiciaires continuera d'examiner les ressources nécessaires afin d'assurer un traitement efficace et opportun des dossiers des Cours, en gardant à l'esprit qu'il faut assurer la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

Autre défi à relever pour le Service administratif des tribunaux judiciaires : l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire. La nécessité de restrictions budgétaires ne doit pas faire oublier l'obligation de mettre à la disposition des juges tout ce dont ils ont besoin pour trancher des causes, libres de toute influence. Par exemple, nous devons être conscients en tout temps des préoccupations relatives à la sécurité, et fournir une vaste gamme d'outils au soutien du travail des Cours.

L'utilisation efficace des locaux est un défi particulier, et les installations des salles d'audience doivent être utilisées de la façon la plus efficace possible. L'occupation à 100 p. 100 est impossible parce que les audiences prévues sont souvent annulées à la dernière minute après que les parties conviennent d'un règlement à l'amiable. De plus, comme les Cours sont itinérantes, le Service administratif des tribunaux judiciaires assure du soutien judiciaire, administratif et technologique et fournit, dans tout le pays, les locaux nécessaires pour permettre aux Cours de siéger et de négocier des affaires dans tout endroit au Canada, le plus rapproché possible, à la convenance des parties. Le SATJ continuera de mettre ses salles d'audience à la disposition de tribunaux quasi judiciaires et d'autres organismes en gardant à l'esprit les questions d'indépendance judiciaire et de « perception ». Exemple : une personne qui comparaitrait devant un tribunal du gouvernement dans une salle d'audience et qui, après avoir fait une demande de contrôle judiciaire à l'encontre de la décision du tribunal, comparaitrait devant un juge dans la même salle d'audience, pourrait douter de l'indépendance du juge par rapport au tribunal.

Possibilités d'économie

Les économies d'échelle globales visées par la demande d'autorisation de construire l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau (EMFPET) à Ottawa consistaient en partie à regrouper les fonctions des divers locaux occupés par le SATJ en un édifice à destination unique. Les calculs initiaux montrent que le regroupement du SATJ et des Cours dans un même bâtiment permettrait des économies de l'ordre de 30 millions de dollars en 20 ans.

Examen des dépenses

Le SATJ s'est aussi engagé à participer à l'initiative d'examen des dépenses du gouvernement du Canada. La haute direction entend rentabiliser les opérations pour réaliser les économies à long terme voulues par le gouvernement du Canada. Certaines des initiatives élaborées à cette fin consistent à regrouper l'infrastructure de réseau et à loger le SATJ et les Cours au même endroit (l'EMFPET), dans la région où se trouve déjà l'administration nationale et à moderniser les règles des Cours de concert avec les juges en

¹ *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch.8, paragraphe 7(2).

chef et les comités des règles des Cours afin de permettre des économies, exemple : nécessité du courrier enregistré.

Résultat stratégique

Le Service administratif des tribunaux judiciaires vise l'atteinte du résultat stratégique suivant :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Cet engagement est conforme à la priorité du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Le rapport *Le rendement du Canada 2004* (voir http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/04/cp-rc_f.asp) est un rapport annuel publié par le président du Conseil du Trésor qui tente de mesurer la qualité de vie des Canadiens grâce à 35 « indicateurs sociaux », regroupés selon six grands thèmes : la place du Canada dans le monde; l'économie du Canada; société, culture et démocratie; les peuples autochtones; la santé des Canadiens; et l'environnement au Canada.

Priorités de l'organisation pendant la période de référence

Tenant compte de son environnement externe et interne, le SATJ s'est fixé quatre priorités stratégiques dont la portée dépasse l'exercice financier 2005-2006.

Les priorités décrites ci-dessous appuient le résultat stratégique et visent à rendre plus efficaces le traitement des dossiers et le soutien aux Cours auxquelles le SATJ offre ses services et à rendre ces dernières plus accessibles au public tout en assurant la transparence et en rendant intégralement compte de l'utilisation des fonds publics. Ces priorités, fondées sur les activités des programmes, vont être concrétisées au moyen de grandes initiatives qui ont déjà été lancées ou qui le seront pendant la période de référence. (Les activités des programmes – Services de greffe, Services judiciaires et Services ministériels – sont décrites dans notre architecture des activités de programme (AAP)).

Priorité	Priorités de l'organisation	Principales initiatives
Priorité n° 1	Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrement numérique ▪ Salles d'audience électroniques ▪ Règlement extrajudiciaire des différends (RED) ▪ Optimisation de l'utilisation des salles d'audience ▪ Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau (EMFPET) ▪ Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (MTET) ▪ Projet du Centre judiciaire fédéral (CFJ) de Toronto et de Vancouver ▪ Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)
Priorité n° 2	Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au SATJ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vidéoconférence et téléconférence ▪ Dépôt électronique par internet
Priorité n° 3	Améliorer la prestation des services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des services judiciaires ▪ Harmonisation des greffes dans les régions ▪ Modernisation des pratiques et des procédures ▪ Élaboration d'un nouveau système de gestion des cas
Priorité n° 4	Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des activités de sensibilisation

Justification des priorités

Priorité n° 1

Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt

Les procès et processus judiciaires se prêtant de plus en plus à l'informatisation, le Service administratif des tribunaux judiciaires doit tenir compte de l'incidence des nouvelles technologies sur son travail et suivre les progrès en la matière pour offrir les services les plus rentables, les plus efficaces et les plus sûrs aux juges, aux protonotaires, aux avocats, au public et à ses employés. Le SATJ bénéficie de systèmes et d'outils technologiques de pointe, qui permettent à la direction et aux employés d'échanger de l'information, qui facilitent la préparation des dossiers, qui permettent de gérer la circulation des dossiers d'une étape à l'autre du processus ainsi que de communiquer avec les parties intéressées, entre autres pour les consulter. À cette fin, le SATJ continuera d'adopter des techniques perfectionnées, comme l'enregistrement numérique et les salles d'audience électroniques pour en faire profiter les Cours qu'il sert. Ces initiatives technologiques offriront au public et à la communauté judiciaire des options plus efficaces pour un meilleur système judiciaire conformément aux valeurs canadiennes de justice, d'équité et de primauté du droit. Il est essentiel de loger les Cours et le Service dans un même endroit tant à Ottawa que dans les régions.

Priorité n° 2

Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires

Il s'agit de mieux servir le public qui demande réparation en s'adressant à une cour qui répond à ses besoins. En effet, les Cours doivent être accessibles à tous les citoyens. Il faut donc déployer des efforts particuliers pour promouvoir au SATJ la sensibilité envers les divers clients qui font appel aux Cours. Les usagers doivent pouvoir exécuter leur travail de manière relativement aisée et pratique et doivent être traités avec beaucoup de courtoisie et de respect. Enfin, les services doivent être offerts dans les deux langues officielles.

Priorité n° 3

Améliorer la prestation des services

En 2001, le gouvernement a lancé l'Initiative d'amélioration des services, en vertu de laquelle les ministères et organismes doivent améliorer de manière substantielle et quantifiable la satisfaction des clients auxquels s'adressent leurs services.

Cette priorité stratégique consiste à améliorer les aspects du travail du SATJ liés aux procédures et touche donc de près la gestion des cas, les méthodes, l'échange d'information, la communication, l'amélioration des Règles et l'amélioration du soutien assuré à la magistrature. Le SATJ s'est engagé à fournir ses services de la manière la plus rentable, la plus efficace et la plus économique possible ainsi qu'à appliquer des normes d'excellence en matière de services à la clientèle, soit les juges, les plaideurs et le grand public.

Priorité n° 4

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt

Le Service administratif des tribunaux judiciaires doit disposer de ressources suffisantes et stables pour assurer aux Cours un soutien indéfectible, sans enfreindre son mandat ni ses obligations statutaires envers les juges, les protonotaires, les plaideurs et le public canadien. Il s'agit donc de développer, entre autres, la capacité du Service à prévoir la demande future de ressources. Les ministères et les organismes doivent consulter le Service quant à l'incidence des projets de lois et des lois nouvelles afin de mieux prévoir la charge de travail à venir. La création du Service administratif des tribunaux judiciaires contribue à l'indépendance judiciaire en éliminant tout lien entre les services administratifs et le gouvernement du Canada. La visibilité accrue des Cours et, par conséquent, des greffes, étant donné les nouvelles lois et la création du SATJ, va exiger l'aménagement de voies de communication clairement identifiées avec les publics cibles.

Les priorités de l'organisation vont affecter tous les aspects de son travail et vont donc orienter les choix à faire pendant toute la période de référence. Il sera essentiel de superviser le déroulement des principales initiatives à l'appui de ces priorités, le tout pour guider les décisions stratégiques et opérationnelles et répondre aux questions nouvelles.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'engage à réaliser le résultat stratégique suivant :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Les principales initiatives, énumérées en page 15, qui appuient le résultat stratégique et les priorités de l'organisation ont pour objectif de rendre les Cours plus accessibles au public et d'assurer un traitement plus efficace des affaires et un meilleur appui aux Cours auxquels le SATJ offre ses services, tout en assurant la transparence et la responsabilité complète de l'utilisation des fonds publics.

Les grandes priorités du SATJ au cours des trois années à venir, alors que se poursuivront l'intégration et la transformation des anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, sont de maintenir le haut niveau des services fournis au public en faisant le meilleur usage des deniers publics. Il y sera donné suite au moyen de grandes initiatives liées à chacune des activités de programme. Nous avons entrepris d'élaborer des indicateurs de rendement pour chacune de ces activités et des sous-activités. Les difficultés et les pressions inhérentes à une importante fusion d'organisations ont rendu l'exercice plus complexe que prévu. La haute direction a à cœur de concrétiser cette initiative du Conseil du Trésor et veillera particulièrement pendant tout l'exercice à consigner les résultats de ces principales initiatives qui aideront à mettre au point des indicateurs de rendement rentables.

Description des activités de programme

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a une activité principale : l'administration judiciaire. Son objectif est de fournir aux Canadiens les services nécessaires pour assurer la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics dédiés à l'administration de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, tout en facilitant l'accès du public aux tribunaux et en garantissant le principe de l'indépendance judiciaire. Pour définir la structure de la nouvelle organisation, on a subdivisé cette activité en trois activités de programme interreliées : les Services de greffe, les Services judiciaires et les Services ministériels.

- Les **Services de greffe**, consistent à offrir aux tribunaux les services auxiliaires relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par

les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions.

- Les **Services judiciaires** consistent à fournir des services aux juges et aux protonotaires ainsi qu'aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux chauffeurs, aux huissiers-audienciers, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant des services directs aux juges.
- Quant aux **Services ministériels**, ils touchent principalement la gestion financière, les ressources humaines, l'informatique, la gestion de l'information, les télécommunications, les installations matérielles, la traduction, la planification stratégique, les communications, la vérification interne et l'évaluation, l'administration générale et la sécurité pour les tribunaux ainsi que pour le Service administratif des tribunaux judiciaires. (L'activité du programme « services ministériels » n'est pas mentionnée dans le Budget à titre d'activité distincte et n'est donc pas traitée dans la section II. Il sera traité dans la section IV – Autres sujets d'intérêt.)

Ressources financières et humaines telles qu'elles figurent au tableau des dépenses prévues. (Section III)

Activité de programme : Services de greffe

Ressources financières:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
34,9 millions \$	34,4 millions \$	34,6 millions \$

Ressources humaines:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
369	436	436

Activité de programme : Services judiciaires

Ressources financières:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
19,4 millions \$	19,1 millions \$	19,3 millions \$

Ressources humaines:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
206	219	219

Analyse détaillée des activités de programme

Priorité n° 1

Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt

A. Activités de programme - Services de greffe

Principales initiatives

Enregistrement numérique

Nous avons installé dans certaines salles d'audience un équipement d'enregistrement numérique. Les résultats de ce projet pilote sont positifs. En effet, ils ont démontré que l'enregistrement numérique fournit des moyens de réduire les coûts liés à la transcription des délibérations des tribunaux. Ces avantages vont continuer de se faire sentir puisque le nombre de salles d'audience ainsi équipées va croissant. Le SATJ a l'intention d'élaborer une stratégie de déploiement complet de cet équipement dans ses salles d'audience. Grâce au soutien des juges en chef, nous devrions terminer l'étude de faisabilité concernant l'installation de matériel d'enregistrement numérique dans toutes nos salles d'audience.

Salles d'audience électroniques

À la suite de l'expérience positive de la mise en œuvre des salles d'audience électroniques à Edmonton et à Calgary et conformément à son engagement d'améliorer la prestation des services et l'accessibilité des instances judiciaires, le SATJ a terminé les étapes de la planification et d'achat en vue de l'établissement d'une salle d'audience électronique à Ottawa. Il a fallu consulter la magistrature et des experts afin de déterminer les spécifications et l'agencement de l'équipement. La transcription en temps réel sera également mise en œuvre. De cette façon, les juges, les protonotaires, les avocats et tout le personnel de la cour pourront recueillir les données en temps réel au moyen de leur ordinateur portable.

Règlement extrajudiciaire des différends

Les quatre Cours possèdent une compétence différente et sont régies par des pratiques et des procédures différentes qui sont énoncées dans leurs lois et règles respectives. Par exemple, le règlement extrajudiciaire des différends est de plus en plus utilisé à la Cour fédérale. En 2003-2004, 104 conférences de règlement des différends et 1416

conférences préalables à l'audience se sont déroulées à la Cour fédérale et 102 conférences préalables à l'audience ont eu lieu à la Cour canadienne de l'impôt (les conférences préalables à l'audience correspondent souvent, dans les faits, à des conférences de règlement des différends). La Cour canadienne de l'impôt utilise aussi fréquemment la procédure informelle, accessible à toutes les parties, ce qui réduit le coût de la justice.

B. Activités de programme - Services judiciaires

Principales initiatives

Utilisation améliorée de salles d'audience

Le rapport du vérificateur général de 1997 critique les deux anciens organismes à propos de l'utilisation des salles d'audience. Le vérificateur général a conclu que les Cours avaient des salles d'audience excédentaires et que l'utilisation de ces dernières, en pourcentage de disponibilité, était trop faible. L'utilisation à 100 p. 100 est impossible en raison des forces dynamiques du processus judiciaire, mais le SATJ surveille la situation de près et fera en sorte de partager ses salles d'audience avec des tribunaux quasi judiciaires et d'autres organismes, et mises à la disposition de ces derniers de façon efficace, dans la mesure du possible. Le SATJ a aussi l'intention de consolider ses partenariats actuels avec les provinces. Il convient de noter également qu'à de nombreux endroits, les juges siègent ailleurs que dans des salles d'audience, par exemple dans des salles de conférence d'hôtels.

Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau (EMFPET)

En ce moment, les Cours et les employés du Service administratif des tribunaux judiciaires sont situés dans sept édifices de la région de la capitale nationale. Cette dispersion n'est pas efficace et ne répond pas aux besoins à long terme des Cours en matière de locaux. La fusion des activités actuelles à Ottawa va réduire les coûts de fonctionnement, améliorer la visibilité et simplifier les questions de sécurité. L'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau sera une nouvelle installation judiciaire à usage unique qui accueillera la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le SATJ. La planification du projet a commencé dès mars 1972. Différentes propositions ont été préparées depuis, et le projet a reçu, à trois occasions (1974, 1990 et 2002), l'approbation préliminaire du projet du Conseil du Trésor ainsi que toute approbation requise de la part d'autres organismes gouvernementaux réglementaires. Il a également été examiné dans le rapport du vérificateur général de 1997, où on peut lire « que le regroupement des locaux de la Cour fédérale [du Canada] à Ottawa serait souhaitable »². De plus, comme l'a suggéré le ministre de la Justice en 1986 dans une lettre adressée au Commissaire à la magistrature fédérale et citée dans le Rapport du vérificateur général, « la possibilité d'inclure la Cour de l'impôt et d'autres tribunaux dans une proposition » visant à construire de nouveaux locaux qui accueilleraient la Cour fédérale du Canada a été analysée et, conséquemment, le projet actuel comprend la Cour canadienne de l'impôt³. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est l'organisme directeur de ce grand projet de l'État, géré conjointement avec le SATJ. Il est prévu que les Cours et le SATJ emménagent au printemps 2009.

Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (PMTET)

En octobre 2003, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le ministre de la Justice ont reçu une approbation préliminaire de projet (APP) modifiée visant la conception d'un nouvel édifice pour la magistrature fédérale, appelé ensuite Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau, destiné à abriter la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ).

TPSGC a obtenu les fonds nécessaires à la conception et à l'appel de soumission, mais cherche à obtenir l'argent qu'il faut pour régler les coûts d'aménagement non financés et liés au SATJ du Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux. Ce dernier couvre les catégories suivantes :

- Gestion et technologie de l'information
- Sécurité
- Meubles et accessoires
- Milieu de travail

² Canada, Bureau du vérificateur général, *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt* (Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1997), paragraphe 114

³ *Ibid.*, paragraphe 112

Projet du Centre judiciaire fédéral de Toronto (CJF)

Le SATJ participe à un autre projet important en matière d'installations, soit le Centre judiciaire fédéral (CJF) de Toronto. C'est dans ce centre, loué à l'administration publique fédérale en vertu d'un bail à long terme, que se dérouleront les activités régionales de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du SATJ. Le projet a été approuvé le 30 janvier 2003 et l'aménagement est prévu pour l'été 2006. Il entraînera des économies du fait que les employés et les salles d'audience seront en un seul endroit. Qui plus est, le regroupement du personnel permettra de fournir au public un point d'accès et un centre de renseignements uniques.

Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)

L'une des principales raisons de la construction du nouveau Centre judiciaire fédéral à Toronto est la mise en œuvre de la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*. L'espace judiciaire, les greffes et les services administratifs des Cours seront regroupés en un endroit. Les Cours et le SATJ sont actuellement dans deux bâtiments, à Toronto. Le groupement des activités existantes permettra des économies, rehaussera la visibilité aux services et simplifiera les questions de sécurité.

Les objectifs du PFITJ sont de réduire et de consolider l'ensemble des dépenses en réutilisant et en recyclant l'équipement et le mobilier chaque fois qu'il est possible et rentable de le faire; de doter le CJF de la technologie nécessaire, d'un mobilier adéquat, de mesures de sécurité et d'un milieu de travail qui permettent aux juges, à la collectivité juridique, au public et aux employés du Service d'exécuter leur travail dans un milieu sûr, efficace et productif; de mettre le projet en œuvre de manière responsable, conformément aux critères d'une conception écoénergétique et sans danger pour l'environnement (Leadership in Energy & Environmental Design ou LEED); de proposer au grand public un espace qui inspire un sens du respect et de la transparence du système judiciaire par l'utilisation de l'espace, le choix des matériaux et de l'équipement, le tout en harmonie avec le bâtiment du CJF.

Centre judiciaire fédéral de Vancouver (CFJ)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a rappelé que le bail des locaux actuellement occupés par le SATJ à Vancouver expire en décembre 2008. La sécurité et le bien-être des juges et du personnel soulèvent des questions de plus en plus fréquentes : parties agressives de plus en plus perturbatrices. Il faut réagir avant que la situation se dégrade.

Par conséquent, un nouveau projet a vu le jour, visant à :

- a) collaborer étroitement avec les quatre juges en chef des Cours auxquels le SATJ fournit ses services pour analyser et quantifier les besoins de locaux à moyen et à long terme à Vancouver;

- b) commencer à préparer un accord d'occupation de locaux qui détaillera le type de locaux requis, les dimensions approximatives des espaces individuels, le nombre d'unités de travail que les locaux devront abriter ainsi que le nombre de juges, de membres du personnel et de membres du public qu'ils devront pouvoir accueillir;
- c) répondre aux questions de sécurité et faire une analyse des menaces et des risques pour vérifier si tous les scénarios possibles ont été analysés et pris en considération;
- d) entretenir des liens de communication étroits avec le personnel de TPSGC à Vancouver et à l'administration centrale, à Ottawa, pour que le projet progresse jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.

Priorité n° 2

Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires

A. Activités de programme - Services de greffe

Principales initiatives

Vidéoconférence et téléconférence

Les Services de greffe veillent au soutien aux recours en justice. Il s'agit entre autres de traiter les documents déposés ou délivrés aux plaideurs, d'être présents aux séances des Cours, d'enregistrer les délibérations, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et l'information de base requise par les Cours et de délivrer les documents juridiques pour appliquer les décisions rendues par les Cours. Les systèmes de vidéoconférence et de téléconférence offrent de nouveaux moyens d'accéder aux audiences des Cours, y compris pour des séances urgentes et à grande distance, pour faciliter le dénouement des dossiers, gagner du temps et épargner des déplacements aux plaideurs, aux juges, aux protonotaires et au personnel du Service. Des installations de vidéoconférence ont été aménagées dans tous les bureaux locaux où travaillent des employés du gouvernement fédéral.

Dépôt électronique

L'initiative de dépôt électronique en vue des instances judiciaires est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une co-entreprise publique-privée entre le SATJ et LexisNexis Canada (anciennement QuickLaw Inc.), qui deviendra le premier fournisseur de services du genre sur le marché canadien. Un accord de coopération a été signé pour officialiser cette relation de travail, qui est partie intégrante de l'évolution du projet depuis sa

création. Il y a un projet pilote en cours, qui comprend l'essai d'un mode de paiement unique des droits de dépôt : le site du Bouton d'achat du Receveur général, qui relève de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

B. Activités de programme - Services judiciaires

Principales initiatives

Examen des Services judiciaires

Des études entreprises dans le cadre de la fusion du Service administratif des tribunaux judiciaires se poursuivront en 2005-2006 afin de cerner les différentes formes de soutien judiciaire qui existaient dans les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les services judiciaires offerts aux juges, aux juges surnuméraires, aux juges suppléants, aux protonotaires, aux juges-arbitres et aux assesseurs seront examinés et définis. En corollaire, les rôles des administrateurs judiciaires et des adjoints judiciaires ainsi que les programmes des stagiaires seront aussi passés en revue. Qui plus est, nous allons examiner l'ensemble des services (bibliothèque, huissiers-audienciers et chauffeurs) qui sont offerts aux juges et aux officiers de justice des Cours afin de déterminer comment les regrouper avec efficacité, pour assurer aux Services judiciaires une structure telle que les ressources appropriées seront attribuées conformément aux exigences, tout en améliorant la responsabilité financière et la prestation de services. Cette analyse est importante; sans le type et le niveau appropriés de soutien, en effet, les juges et autres officiers de justice doivent effectuer certaines tâches qu'il vaudrait mieux déléguer à des employés de soutien qualifiés. Un nouveau directeur général sera nommé à la tête des Services judiciaires à qui l'examen incombera.

Priorité n° 3

Améliorer la prestation des services

A. Activités de programme - Services de greffe

Principales initiatives

Harmonisation des greffes

La fusion matérielle des greffes à Vancouver et à Montréal est terminée. Le regroupement des greffes à Toronto sera terminé en 2006. La formation polyvalente du personnel des greffes au Canada se poursuivra au cours de l'exercice 2005-2006. Par la suite, tous les fonctionnaires des greffes seront en mesure de mieux servir les clients des

quatre cours. Ces mesures auront pour effet d'améliorer l'utilisation de nos ressources et de fournir au public un point d'accès commun.

Modernisation du processus du greffe

En accord avec les juges en chefs, la Direction générale des pratiques d'excellence et de la modernisation a été instituée pour examiner et moderniser les méthodes de travail et pour recommander les modifications à apporter aux règles de procédure, afin de rendre plus efficace la prestation de nos services aux justiciables.

Le remodelage de nos méthodes de travail devrait nécessiter une période de deux à trois ans, mais les améliorations opérationnelles seront mises à exécution à mesure qu'elles seront définies et approuvées. La première étape du projet comprendra un examen des méthodes de travail, y compris des pratiques et des procédures de tous les tribunaux, dans le dessein de moderniser les instruments et approches servant à la prestation de nos services.

L'intégration des systèmes actuels de gestion des causes, la mise en place de technologies additionnelles dans les salles d'audience, la modification de certains règles de procédure et l'organisation, pour les personnels des greffes, d'une formation opérationnelle opportune, sont des exemples de mesures comprises dans le champ de ce projet.

Priorité n° 4

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt

A. Activités de programme des Services de greffe

Principales initiatives

Activités de sensibilisation

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'efforcera de bien coordonner l'information qu'il met à la disposition du public au sujet des Cours auxquelles il offre ses services, notamment la publication des jugements, que ce soit par l'entremise des sites Web des Cours ou au moyen d'autres outils de communication. De plus, le SATJ et les Cours continueront d'offrir des activités de sensibilisation comme des portes ouvertes, des procès fictifs, des symposiums et la Journée du droit, pour mieux faire connaître au public le principe de l'indépendance judiciaire.

Section III – Renseignements supplémentaires

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités*.

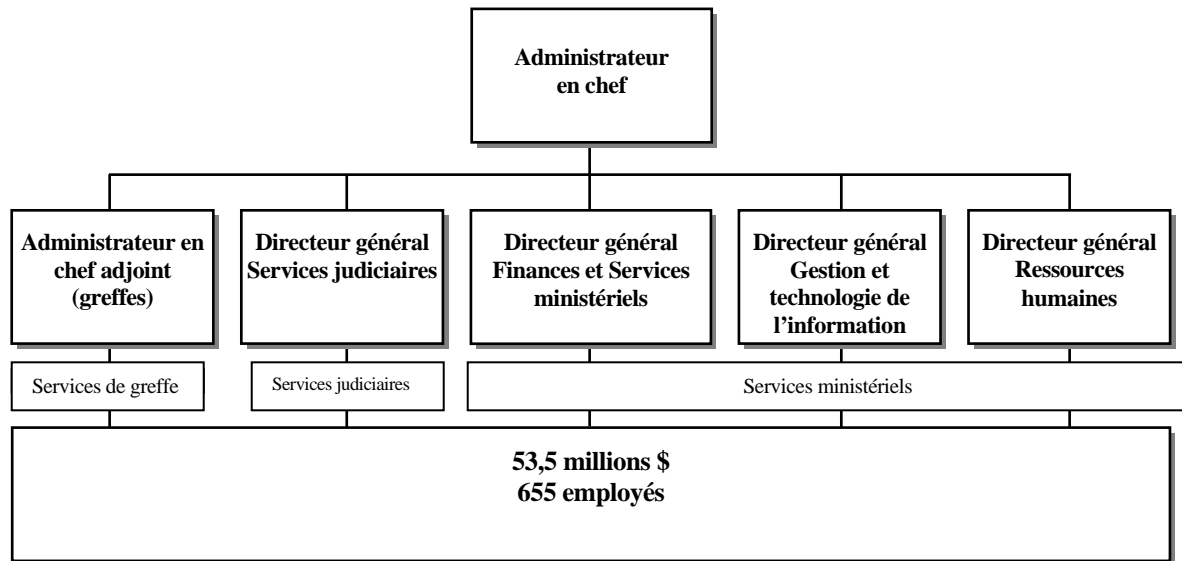
- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du SCT;
- Il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon le RPP

Nom : _____

R.P. Guenette
Administrateur en chef par intérim

Date : _____

Renseignements sur l'organisation



Nous avons structuré le Service administratif des tribunaux judiciaires d'une manière efficace et rentable afin qu'il puisse remplir son mandat.

L'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires est responsable devant le Parlement, par l'entremise du ministre de la Justice.

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* énonce les pouvoirs, les tâches et les responsabilités de l'administrateur en chef comme suit :

- l'administrateur en chef exerce les pouvoirs nécessaires à la prestation de services administratifs efficaces et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel (paragraphe 7(2));
- après consultation des juges en chef de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale [du Canada] et de la Cour canadienne de l'impôt, il établit un ou plusieurs greffes pour ces tribunaux, en détermine les modalités organisationnelles et en assure le fonctionnement; il prépare également les budgets de fonctionnement de ces tribunaux et du Service administratif des tribunaux judiciaires (paragraphe 7(3)).

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* impose également deux limites précises aux pouvoirs de l'administrateur en chef :

- l'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire (paragraphe 7(4));

- un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef du Service de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci (paragraphe 9(1)).

Tableaux – Rapport sur les plans et priorités

Dépenses prévues

Tableau 1 : Dépenses prévues du SATJ et équivalents temps plein

(millions de \$)	Prévisions de dépenses 2004-2005 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
	*			
Services de greffe ⁽²⁾	34,9	34,4	34,6	34,6
Services judiciaires ⁽²⁾	19,4	19,1	19,3	19,3
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	54,3	53,5	53,9	53,9
Services de greffe	---	---	---	---
Services judiciaires	---	---	---	---
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	---	---	---	---
Moins : Recettes disponibles	---	---	---	---
Total du Budget principal des dépenses	54,3	53,5	53,9	53,9
<i>Rajustements</i>				
Budget supplémentaire des dépenses				
+ Report du budget de fonctionnement (poste horizontal)	2,2	---	---	---
- Cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India) ⁽³⁾	(0,3)	---	---	---
Annonce dans le budget :				
Économies prévues sur les achats ⁽⁴⁾	0	(0,1)		
Autres :				
Crédit 15 du CT	0,3	---	---	---
<i>Total des rajustements</i>	<i>2,2</i>	<i>(0,1)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Dépenses nettes prévues	56,5	53,4	53,9	53,9
Dépenses nettes prévues	56,5	53,4	53,9	53,9
Moins : Recettes non disponibles	(3,9)	(7,4)	(7,4)	(7,4)
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	18,8	19,1	19,0	19,8
Coût net du programme	71,4	65,1	65,5	66,3
Équivalents temps plein⁽⁴⁾	575	655	655	655

⁽¹⁾Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant, y compris les avantages sociaux.

⁽²⁾L'activité de programme - Services ministériels a été répartie entre les autres activités de programme.

⁽³⁾Cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India) : Quant à l'exercice 2004-2005, le SATJ n'anticipe pas dépenser le montant de 0,3 million \$ affecté aux cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India). Un montant de 0,3 million \$ sera retourné au Secrétariat du Conseil du Trésor en 2004-2005.

⁽⁴⁾Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues du ministère par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui ont été annoncées dans le Budget 2005. De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses.

⁽⁵⁾Depuis l'amalgame du greffe de la Cour fédérale du Canada et du greffe de la Cour canadienne de l'impôt, la dotation en personnel a subi quelques retards. Par ailleurs, on procède à une dotation interne avant d'aller à l'extérieur afin de réaffecter le personnel en fonction des besoins du SATJ en employés des deux anciennes organisations. L'augmentation indiquée à partir de l'exercice 2005/2006 est attribuable à l'embauche de nouveaux employés pour répondre aux besoins des nouveaux juges, juges surnuméraires, juges suppléants et protonotaires ainsi qu'à l'augmentation du nombre de dossiers d'immigration. Ces facteurs impliquent une augmentation de personnel.

Tableau 2 : Activités de programme (millions de \$)

2005-2006					
ACTIVITÉ DE PROGRAMME	Budgétaires		Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Dépenses brutes			
Services de greffe	34,4	34,4	34,4	(0,1)	34,3
Services judiciaires	19,1	19,1	19,1		19,1
Total	53,5	53,5	53,5	(0,1)	53,4

Tableau 3 : Postes votes et législatifs indiqués dans le Budget principal (millions de \$)

2005-2006			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal actuel	Budget précédent
30	Dépenses de fonctionnement	47,2	47,7
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	6,3	6,6
	Total pour le Ministère	53,5	54,3

Tableau 4 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire

2005-2006	
(millions de \$)	Total
Dépenses nettes prévues	53,4
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	2,5
Indemnisation des victimes d'accidents du travail par Développement social Canada	0,0
Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	0,0
	19,1
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	(7,4)
Coût net pour le ministère en 2005-2006	65,1

Tableau 7 : Sources des revenus non disponibles

(millions de \$)	Prévisions de revenus 2004- 2005	Revenus prévus 2005- 2006	Revenus prévus 2006- 2007	Revenus prévus 2007- 2008
Services de greffe				
Remboursement de dépenses des exercices précédents	0,1	0,2	0,2	0,2
Frais de services	1,7	1,4	1,4	1,4
Amendes imposées par la Cour	0,2	3,6	3,6	3,6
Diverses recettes non fiscales	1,9	2,2	2,2	2,2
Total des revenus non disponibles	3,9	7,4	7,4	7,4

Les revenus non disponibles du Service administratif des tribunaux judiciaires sont composés surtout des droits prélevés pour le dépôt de documents auprès des greffes et du produit de la vente de photocopies de jugements, plus d'autres recettes comme les amendes. Il est impossible de prévoir les revenus provenant des amendes qui varient de façon significative d'une année à l'autre. Une moyenne de quatre années a donc été utilisée pour prévoir les futures recettes non disponibles, même si les prévisions des montants réels provenant des amendes varient considérablement, d'une année à l'autre, de la moyenne estimée.

Les diverses recettes non fiscales proviennent principalement d'autres revenus mais surtout de l'assurance-emploi (AE). À la fin de l'exercice 2001-2002, il a été décidé que le total des coûts que la Cour canadienne de l'impôt allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, DRHC, le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et la Cour canadienne de l'impôt indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'objectif de cet exercice de comptabilité consistait à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement : il ne représente pas un apport de fonds externes.

Il convient de noter qu'au début de l'exercice 2004-2005, tous les coûts liés à l'AE pour le Service administratif des tribunaux judiciaires seront recouverts auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (anciennement DRHC).

Tableau 12 : Renseignements sur les dépenses de projet

Au cours des trois prochaines années les projets suivants ont excédé ou excéderont le pouvoir délégué d’approbation du Service administration des tribunaux judiciaires (SATJ). À ce titre, le SATJ demandera au Conseil du trésor le pouvoir d’approbation pour les projets suivants:

2005-2006

1. Écrire une Demande de proposition et assurer la mise en place d’un système de gestion des instances standardisé pour les Cours
2. Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)
3. Projet de modernisation des technologies et de l’équipement des tribunaux (PMTET)
4. Intégrité des programmes – addition de nouveaux juges, juges surnuméraires, juges suppléants, protonotaires et causes autochtones.

2006-2007

1. Développer un nouveau système de gestion des instances
2. Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)
3. Projet de modernisation des technologies et de l’équipement des tribunaux (PMTET)

2007-2008

1. Développer un nouveau système de gestion des instances
2. Projet de modernisation des technologies et de l’équipement des tribunaux (PMTET)

Pour de plus amples renseignements sur les projets mentionnés ci-dessus voir <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp> .

SECTION IV – Autres sujets d'intérêt

Activités de programme - Services ministériels

Principales initiatives

En 2005-2006, de nombreuses activités liées à la fusion seront mises en œuvre. Par exemple, les systèmes informatiques seront harmonisés par l'acquisition d'outils de travail communs, la révision de l'infrastructure du réseau et la normalisation des applications serveurs. Les politiques, procédures et systèmes clés des ressources humaines et financières seront harmonisés, et les pratiques exemplaires des deux anciens organismes seront adoptées.

Situation financière

Deux éléments fondamentaux justifient la recherche de fonds supplémentaires au SATJ pour 2005-2006 étant donné les coûts croissants des services depuis leur création en juillet 2003.

Le premier a trait au nombre de nouveaux juges, juges suppléants et protonotaires nommés depuis deux ans pour composer avec la charge de travail accrue attribuable surtout aux dossiers de l'immigration, du terrorisme et des autochtones, qui relèvent des compétences de la Cour fédérale. Cette situation a augmenté les besoins financiers du SATJ pour les salaires des protonotaires et les traitements et les frais de voyage des juges suppléants, le supplément de soutien judiciaire et de recherche pour les juges ainsi que les coûts additionnels des sténographes judiciaires, des services d'interprétation et des besoins en traduction.

Par ailleurs, le SATJ est encore à consolider les deux greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les exigences de financement découlant de la fusion des greffes vont sans doute se maintenir au cours de l'exercice 2005-2006 et des suivants, surtout en ce qui concerne les deux anciens systèmes de gestion des instances, des bureaux régionaux de Toronto et le regroupement éventuel à Ottawa de tous les employés du SATJ et des juges des quatre cours à l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines a dressé un plan d'attrition allant jusqu'en 2008 grâce auquel les gestionnaires peuvent maintenant établir un plan de gestion des vacances et déterminer le moyen de doter les postes clés devenus vacants par attrition. Le Programme des auxiliaires juridiques sera peaufiné de façon à respecter les besoins changeants de l'organisation, et le SATJ démontrera son engagement en investissant dans l'apprentissage.

Modernisation des Services de ressources humaines

La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP), L.C. 2003, ch. 22, a reçu la sanction royale le 7 novembre 2003. Cette loi sera mise en vigueur graduellement : les modifications apportées à deux de ses principales composantes, soit la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, devraient entrer en vigueur au printemps 2005 et à l'automne 2005 respectivement. Au cours de l'année 2005, le SATJ va former une équipe des ressources humaines chargée d'appliquer les dispositions de la LMFP.

L'initiative de modernisation des ressources humaines donnera lieu aux activités suivantes :

- l'établissement d'un système de gestion informelle des conflits de façon à ce que les gestionnaires et les employés puissent régler de façon informelle les conflits en milieu de travail;
- la formation des gestionnaires auxquels l'administrateur en chef délèguera des pouvoirs de dotation en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* à son entrée en vigueur à l'automne 2005, puisque la Loi leur confère en effet plus de pouvoirs décisionnels et une responsabilité plus directe à l'égard de leurs décisions.

Nous avons déjà créé un comité national de consultations patronales-syndicales. Les comités locaux de consultations patronales-syndicales commenceront leurs activités au cours de l'exercice 2005-2006.

Gestion des dossiers

Depuis le milieu des années 90, le nombre de dossiers déposés augmente régulièrement. Cette croissance s'accompagne d'une croissance de la demande d'espace nécessaire à l'entreposage des dossiers de cour, conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cours fédérales* et de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*.

Le Comité de gestion des dossiers s'emploie à revoir les besoins du Service administratif des tribunaux judiciaires en gestion des dossiers administratifs et des dossiers de cour. Le Comité fera des recommandations à l'administrateur en chef par intérim relativement à la conservation et au traitement des dossiers administratifs et opérationnels. Il en fera aussi aux juges en chef quant à la conservation des dossiers de cour. Son travail devrait permettre de réduire substantiellement le nombre de dossiers entreposés par le SATJ.

Le Comité collaborera enfin avec les services immobiliers et autres parties intéressées à l'étude des stratégies telles que l'imagerie et l'archivage numériques et les services de recherche documentaire en ligne qui permettraient de répondre aux besoins d'entreposage et de consultation et faciliteraient le respect des obligations légales relatives à la conservation des dossiers de cour.

Gouvernement en direct

Le travail des deux anciennes organisations a contribué à l'atteinte de l'objectif lié à l'initiative fédérale Gouvernement en direct (voir http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp), soit d'exploiter les technologies de l'information et des communications afin d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un accès amélioré à des services de qualité, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix. Le Service administratif des tribunaux judiciaires continue dans cette voie, comme en témoignent les activités ci-dessous, qui seront maintenues en 2005-2006 :

- Remplacement des ordinateurs des comptoirs de services publics, qui permettent actuellement aux visiteurs du greffe de ne voir que les dossiers de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale et qui donneront maintenant accès aux rôles, aux bases de données des décisions, à des renseignements indexés et aux sites Web des quatre cours.
- L'harmonisation des systèmes d'information des quatre Cours, essentielle à l'amélioration des communications entre les employés, qui assurera uniformité et efficacité. Les sites Internet et intranet continueront d'améliorer l'accessibilité des Cours et le niveau des services offerts.

D'autres améliorations seront apportées en 2006-2007 et 2007-2008. Un nouveau système de gestion des instances intégrant les deux systèmes opérationnels actuels du SATJ va incorporer les meilleures méthodes des deux anciennes organisations et fournir au public des services en direct de qualité supérieure. Ce résultat ne sera toutefois pas atteint sans financement approprié et sans l'approbation des organismes centraux. Par la suite, les parties aux litiges entendus par chacune des quatre Cours pourront recevoir des documents de la Cour et s'en signifier mutuellement par voie électronique, en plus de consulter les documents de cour qui auront été déposés électroniquement ou numérisés pour être incorporés au système. Pendant toute la période de référence, de nouvelles technologies d'accès en direct seront ajoutées à la palette des services déjà offerts au public.

Gestion stratégique améliorée

Conformément à l'objectif du gouvernement qui est de renforcer la gestion du secteur public, le SATJ compte élaborer de bonnes méthodes de gestion stratégique pour améliorer le rendement global de l'organisation. Un cadre de responsabilisation de gestion inspiré des principes de la modernisation de la fonction de contrôleur servira de base à l'amélioration des résultats et du rendement du Service.

Voici les initiatives qu'il est prévu de mettre en œuvre au cours de la période de référence :

- Élaboration d'un cadre de gestion du risque intégré pour fournir à la direction l'information essentielle à la planification stratégique et opérationnelle.

- Création d'une fonction interne durable de vérification et d'évaluation capable de fournir aux gestionnaires une information qui leur permettra d'améliorer les résultats opérationnels et les résultats d'ensemble.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires adoptera un régime de reddition de comptes plus efficace dès que possible. Les méthodes et procédures de gestion seront à nouveau renforcées pendant cette période de transformation. L'exercice de restructuration est axé sur la reddition de comptes et la responsabilité en vue d'une utilisation rentable des ressources approuvées par le Parlement à l'appui du SATJ et du maintien de l'indépendance judiciaire. Le SATJ va revoir les améliorations apportées à la reddition de comptes en regard des normes de service et de rendement liées à l'optimisation des ressources. Exemples : rapports sur les délais dans la présentation des dossiers aux Cours, sur le taux d'utilisation des ressources, sur les services aux plaideurs et sur la productivité supérieure des greffes. Des indicateurs de rendement communs à tout le SATJ seront élaborés à cette fin.

Le SATJ s'emploie enfin à établir un régime administratif approprié, qui inclura la restructuration du Comité de gestion, un comité de vérification et d'évaluation efficace, un comité de gestion des ressources humaines ainsi que des comités de consultations syndicales-patronales et des comités de santé et sécurité au travail nationaux et régionaux.

Services de sécurité

Le SATJ poursuit les efforts déjà déployés pour améliorer la sécurité des juges, des protonotaires, du personnel et des membres du public qui utilisent ses installations. Il accorde priorité à l'élaboration de politiques et procédures internes. Des groupes de travail formés de juges et de membres du personnel ont travaillé de concert à l'élaboration de plusieurs politiques et procédures tout en essayant de réduire au minimum les inconvénients que représentent pour les utilisateurs la mise en œuvre de certaines mesures de sécurité. Par ailleurs, le SATJ a mis au point un programme destiné à sensibiliser toute l'organisation à l'importance de la sécurité.

En 2005-2006, le SATJ va finaliser son plan de reprise des activités pour assurer la continuité des services, des activités et des programmes essentiels en cas d'interruptions découlant d'événements imprévus comme une panne d'électricité étendue, des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, etc. En cas d'urgence majeure d'ordre civil, la Cour fédérale pourra maintenir ses services essentiels au gouvernement en appliquant le Plan de poursuite des activités du gouvernement du Canada élaboré en coopération avec le Comité directeur sur la continuité d'un gouvernement constitutionnel. Ce comité est dirigé par des représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada. Le SATJ y délègue un représentant pour s'assurer que le processus répond aux besoins des Cours.

Gestion des installations

En 2005-2006, le SATJ va élaborer une stratégie à long terme en matière de locaux visant l'administration centrale et les bureaux régionaux, en plus de finaliser la signalisation dans tous ses bureaux. L'optimisation de l'espace aura priorité, puisqu'il faut réduire les coûts immobiliers d'ensemble du gouvernement dans la mesure du possible.

Appendice I : Autres renseignements

Personnes-ressources pour de plus amples renseignements :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :

Pierre R. Gaudet
Directeur général, Projets d'immobilisations
Service administratif des tribunaux judiciaires
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Pierre.Gaudet@cas-satj.gc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :

Paul Waksberg
Directeur, Planification, budgets & analyses
Service administratif des tribunaux judiciaires
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Paul.Waksberg@cas-satj.gc.ca